



Ville d'*Ezanville*

**DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2019**

**Budget principal/Budget annexe de l'eau
potable**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE EUROPEEN

II - LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

III - LES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES

IV - LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL EN 2018

V - L'EAU POTABLE (BUDGET ANNEXE)

VI - LES RESSOURCES HUMAINES

VII - L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

VIII - LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

CONCLUSION

INTRODUCTION

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Les événements importants qui ont impactés la ville au cours de **l'année 2018** :

- ✓ Le transfert des équipements sportifs de la CAPV vers la commune avec leurs conséquences
- ✓ Le transfert de l'entretien des espaces verts longeant les voiries d'intérêt communautaire.
- ✓ Le transfert de l'assainissement de la ville vers la CAPV

D'autre part, il est prévu le transfert de la compétence balayage pour 2020, celle-ci fera l'objet d'une négociation entre la ville et la CAPV au cours de l'année 2019.

- **La suppression de la taxe d'habitation**

La suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des foyers (- 30% cette année, - 65 % en 2019), dont la question de la compensation reste posée : le gouvernement a toujours affirmé qu'elle serait entièrement compensée pour les communes, « à l'euro près »; néanmoins, à ce jour, les modalités et le calendrier de cette compensation sont inconnues.

C'est donc dans un contexte difficile dominé par une conjoncture aléatoire que la Commune d'Ezanville doit parvenir à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, et assurer un développement équilibré des services, tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE EUROPEEN

La croissance mondiale du PIB (Produit Intérieur Brut) a atteint 3,7% en 2017 (3,2% en 2016). Cette dynamique de croissance est due au rebond de la production industrielle, à une constante hausse de la consommation, des investissements et des échanges commerciaux depuis le 2^{ème} semestre 2016, et aux changements récents de la politique fiscale américaine (baisses d'impôts des entreprises et des ménages).

Cependant, alors que le FMI (Fonds Monétaire International) prévoyait une croissance de 3,9% pour 2018, l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) vient d'abaisser cette prévision (à 3,7%) ainsi que ses chiffres pour la plupart des pays du G20 (sauf les États-Unis et la Chine), mettant en avant le regain de tensions commerciales, le resserrement des conditions financières liées à la sortie des politiques monétaires accommodantes, les risques politiques accrus (en particulier en Europe, notamment au Royaume-Uni, en Italie, et depuis le mois de novembre en France , avec la crise des gilets jaunes) et le retour des risques financiers, dix ans après la crise de 2008.

Pour la zone euro, l'OCDE prévoit une hausse du PIB de 2% seulement cette année (2,4% en 2017), et de 1,9 % en 2019. La France, après avoir atteint 2,3 % en 2017, reculerait à 1,6 % cette année. La croissance du Royaume-Uni, affectée par le Brexit, devrait poursuivre son ralentissement à 1,3 % cette année, après avoir atteint 1,8% en 2017. L'Allemagne, qui a retrouvé l'équilibre de ses comptes publics depuis 2014, affiche cette année encore une croissance supérieure à 2%. Cependant, cette bonne santé s'explique notamment par sa politique de dépenses modérées (peu d'investissements réalisés) ce qui risque à terme de poser des problèmes de compétitivité.

II. - LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

En 2017, la croissance française a été plus dynamique que prévu, atteignant un taux inédit depuis dix ans : 2,3 % (1,1% en 2016). Toutefois elle a ralenti pour s'établir à 1,8% et elle se situera entre 1,6% et 1,7% en 2019, pour diverses raisons : le contrecoup de la croissance vigoureuse de 2017, une consommation des ménages en baisse, l'impact des grèves dans les transports, ainsi que d'autres facteurs internationaux tels que la forte remontée des prix du pétrole, la hausse de l'euro par rapport aux autres monnaies, le renforcement des tensions protectionnistes, les craintes sur la politique monétaire et l'inflation, ou encore les incertitudes politiques.

La croissance plus faible, ainsi que la reprise de la dette de SNCF Réseau, vont empêcher la France de tenir son objectif de 2,3% de déficit public en 2018. Pour 2019, le projet de loi de finances prévoyait un déficit de 2,8%. Cette augmentation est due notamment à la transformation du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) en réduction de cotisations patronales (20 milliards d'euros). Cependant avec la « crise des gilets jaunes » et les annonces faites par le président pour le pouvoir d'achat, ce déficit sera au dessus des 2,8% prévus initialement.

La dette publique de la France, fruit de l'accumulation des déficits au fil des ans, est aujourd'hui établie à **2.400 milliards d'euros**, ce qui équivaut à **98,6% du PIB**. Le gouvernement prévoit que ce taux devrait baisser d'ici 2022.

Actuellement les grandes lignes du projet de loi de finances 2019 sont :

- L'Augmentation du pouvoir d'achat (plus de 6 milliards d'euros) : suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables ;
- L'Exonération des heures supplémentaires de cotisations sociales à compter de septembre 2019 ;

- Le Travail : 2,5 milliards d'euros seront investis pour traiter en profondeur les causes du chômage (le taux de chômeurs tourne autour de 9% en 2018) ; les entreprises bénéficieront de la transformation du CICE en allègements pérennes de charges, de la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, et d'une fiscalité simplifiée par la suppression d'une vingtaine de petites taxes ;
- La Protection : revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation adultes handicapés ; les moyens alloués aux armées, à la justice et à l'intérieur seront également renforcés ;
- Un effort budgétaire important sera porté sur l'éducation (860 millions d'euros d'augmentation du budget, malgré la suppression programmée de 1.800 postes), la recherche, la transition écologique et à travers le « Grand plan d'investissement » du Gouvernement ; la transformation en profondeur de l'action publique s'accélèrera en 2019 avec la réforme de l'audiovisuel public, un nouveau service public de l'emploi, la revue à la baisse des effectifs de l'État et de ses opérateurs (objectif de 50 000 suppressions d'emplois d'ici 2022), ainsi qu'un rééquilibrage de la présence française à l'étranger en fonction des priorités géostratégiques.

- Les propositions face aux revendications des gilets jaunes

Ce sont les heures supplémentaires qui vont coûter le plus cher. Elles seront exonérées de charges et d'impôts. Cela représente 1,2 milliard d'euros de moins dans les caisses de la Sécurité sociale et 1,7 milliard de moins dans celles de l'État. Autre dépense supplémentaire dans le budget : la hausse de la prime d'activité ; c'est ce qui va permettre de compléter les revenus les plus bas. La facture est estimée à 1,6 milliard d'euros. Enfin, l'annulation de la hausse de la CSG pour les retraités qui ont moins de 2 000 € par mois de pension, c'est 1,5 milliard d'euros qui ne seront plus prélevés.

Le déficit public à nouveau en dehors des clous européens

Toutes ces mesures vont devoir rapidement être intégrées au budget de l'État, il y avait déjà la baisse de la taxe d'habitation, l'annulation de la hausse de la taxe carbone, l'élargissement du chèque énergie et de la prime à la conversion pour les véhicules moins polluants : l'enveloppe globale avoisinera **les 10 milliards d'euros**. Elle sera en partie financée par la Sécurité sociale, alors que le fameux « trou de la Sécu » venait tout juste de disparaître.

Dans tous les cas, le niveau de déficit public en 2019 devrait à nouveau dépasser la fameuse barre des 3% préconisée par Bruxelles pour se situer à 3,5 %

La dette publique française s'élève à environ **2 400 milliards d'euros** et **représente 37 423 € par habitant**.

La dette est le total des engagements financiers de l'Etat ; elle résulte du cumul des besoins de financement de l'Etat, c'est-à-dire de la différence, année après année, entre ses produits (recettes fiscales, produits de privatisations, etc.) et ses charges (dépenses budgétaires, prises de participation, etc.). Le rythme annuel d'augmentation de la dette est de 56.7 Milliards d'€ Elle augmente de 1 793 € par seconde.

III - LES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES

Après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers Etat-Collectivités (qui concerne toutes les collectivités et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget principal, en 2016, ont été supérieures à 60 millions d'euros, et sont soumises à un niveau maximal d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement fixé à 1,2 % par an pendant trois ans) et la première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, le projet de loi de finances 2019 ne présente pas de gros bouleversements pour les collectivités locales. Les concours financiers de l'Etat

aux collectivités sont stables par rapport à 2018. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) des communes et des départements est maintenue également, à hauteur de 26,9 milliards d'euros. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local. Le texte prévoit les mêmes péréquations qu'en 2018.

Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à un niveau de 2,1 milliards d'euros dont 1,8 pour les communes et 0,3 pour les départements, hors FCTVA (fonds de compensation de la TVA). Le gouvernement prévoit une hausse de 37 millions € du FCTVA, en raison de la reprise de l'investissement local. Les régions devraient quant à elles bénéficier de 166 millions d'euros supplémentaires.

Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées au projet de loi dédié (**annoncé pour le premier trimestre 2019**), qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale. Toutefois, le dégrèvement de la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation (65%), pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018), est bien confirmé. La troisième tranche interviendra en 2020, **l'objectif étant de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021**, hors résidences secondaires, pour au moins 80% des ménages. La question des 20% de contribuables non concernés pour le moment par cette exonération sera abordée dans ce projet de loi.

En ce qui concerne la compensation pour les communes, l'une des pistes du gouvernement serait un transfert vers les communes de la part de taxe foncière actuellement allouée aux départements et les intercommunalités. Mais rien n'est officiel pour le moment.

Par ailleurs, la baisse des contrats aidés se poursuit : ils devraient plafonner à 130 000 contrats en 2019.

IV - LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL EN 2018

A Section de fonctionnement

Dépenses: 8 058 015 M€

Recettes : 13 500 408 M€

B Section d'investissement

Dépenses : 2 675 761 M€

Recettes : 1 453 884 M€

V – L'EAU POTABLE (BUDGET ANNEXE)

INVESTISSEMENT

Remplacement des branchements plombs :

- ✓ Rue de l'union Avenue du Général de Gaulle, Rue de la Marne, Rue Henri Dunant, Chemin de Moisselles, Allée des tulipes, Allée Auguste Renoir, Rue de Condé, Rue du chemin fer : **32 628,00 € TTC**

- ✓ Pose de kit fédéral Sécurisé à la ZAC des bourguignons (verrouillage des bornes incendie régulièrement vandalisées par les gens de voyage) pour un montant de **1 287.60 € TTC**

BUDGET EAU POTABLE VOTE EN 2018 : 522 930.15 €

Section d'exploitation : 253 612.08 €

Section investissement : 269 318.07 €

Dans la continuité de 2018, il est envisagé la poursuite du changement des branchements plomb.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses générales

Cette année encore, le taux de réalisation des dépenses à caractère général de la section de fonctionnement devrait représenter des valeurs proches des inscriptions budgétaires (cet indicateur permet d'évaluer la justesse des prévisions budgétaires initiales et la maîtrise des dépenses opérées sur l'exercice).

La Ville d'Ezanville n'est pas concernée par les contrats financiers Etat-Collectivités mis en place en 2018. Toutefois, tous les moyens sont mis en œuvre pour maîtriser les dépenses de fonctionnement

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant en K€	2 487	2 469	2 613	2 615	2.868	2.841

VI - LES RESSOURCES HUMAINES

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE 2015 à 2018

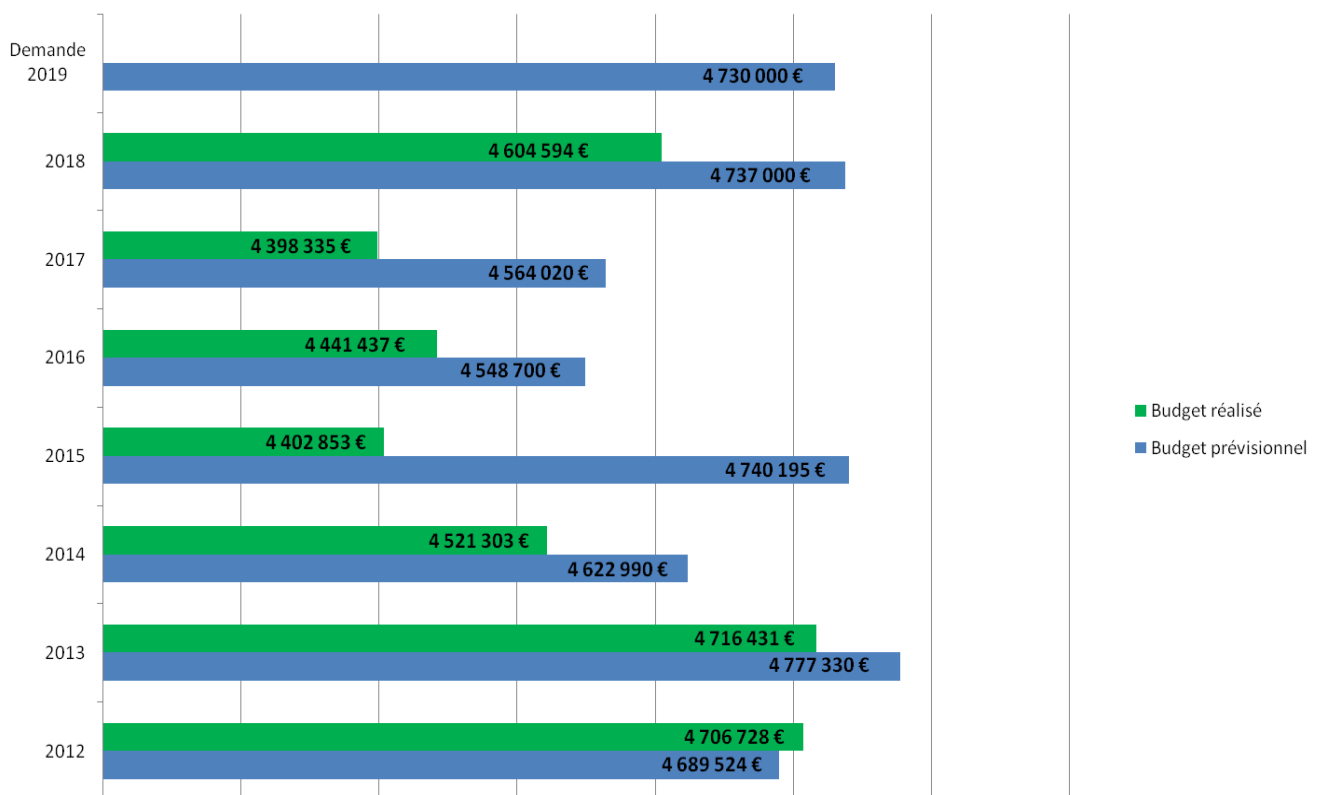
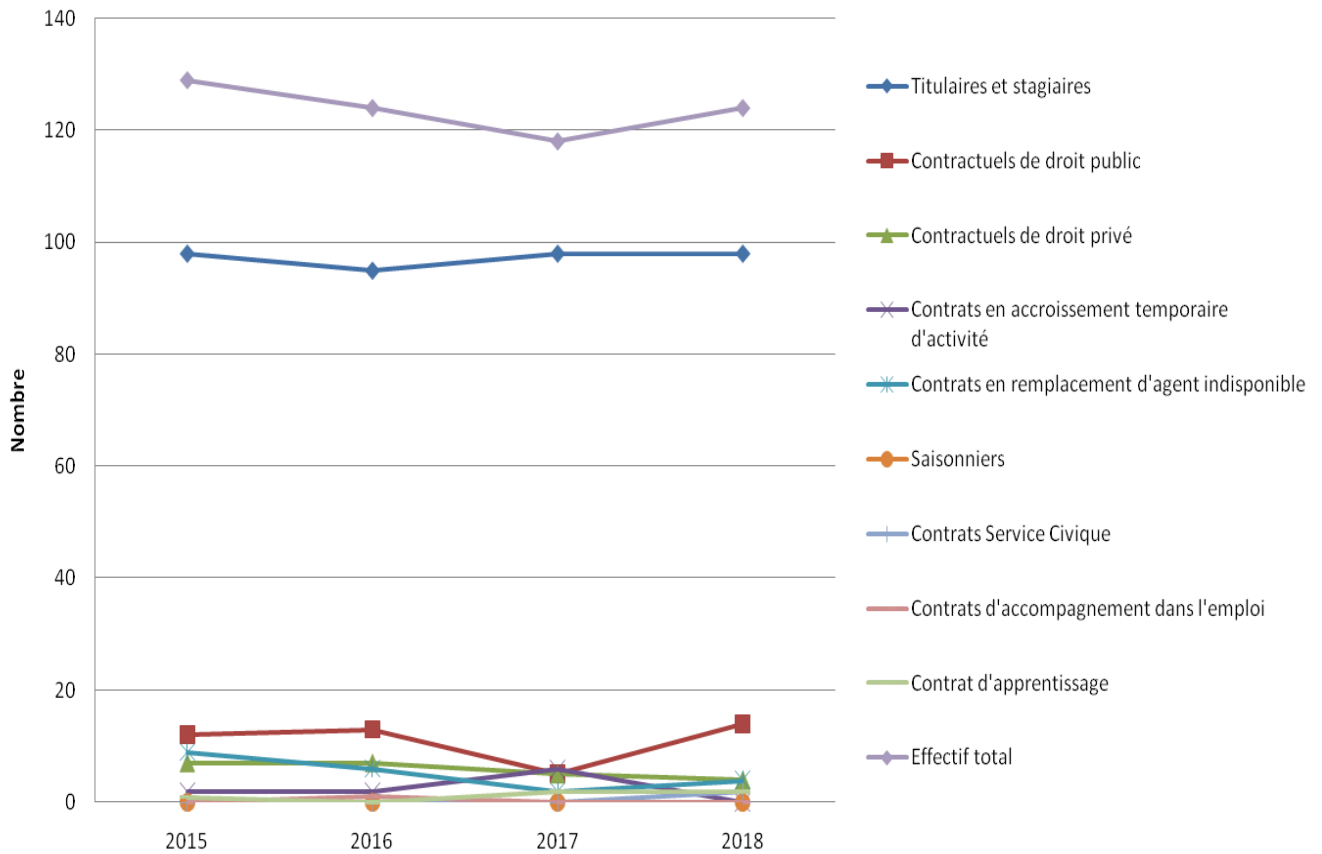
Années	2015	2016	2017	2018
Catégorie A	8	6	6	7
Catégorie B	5	7	8	6
Catégorie C	108	103	97	103
TOTAL	121	116	111	116

Agents de droit public	2015	2016	2017	2018
Titulaires et stagiaires	98	95	98	98
Contractuels de droit public	12	13	5	14
Contrats en accroissement temporaire d'activité	2	2	6	0
Contrats en remplacement d'agent indisponible	9	6	2	4
Saisonniers	0	0	0	0
TOTAL	121	116	111	116

Agents de droit privé	2015	2016	2017	2018
Contractuels de droit privé	7	7	5	4
Contrats Service Civique	0	0	0	2
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	0	1	0	0
Contrat d'apprentissage	1	0	2	2
TOTAL	8	8	7	8

Effectif total	129	124	118	124
-----------------------	------------	------------	------------	------------

Evolution 2015/2018



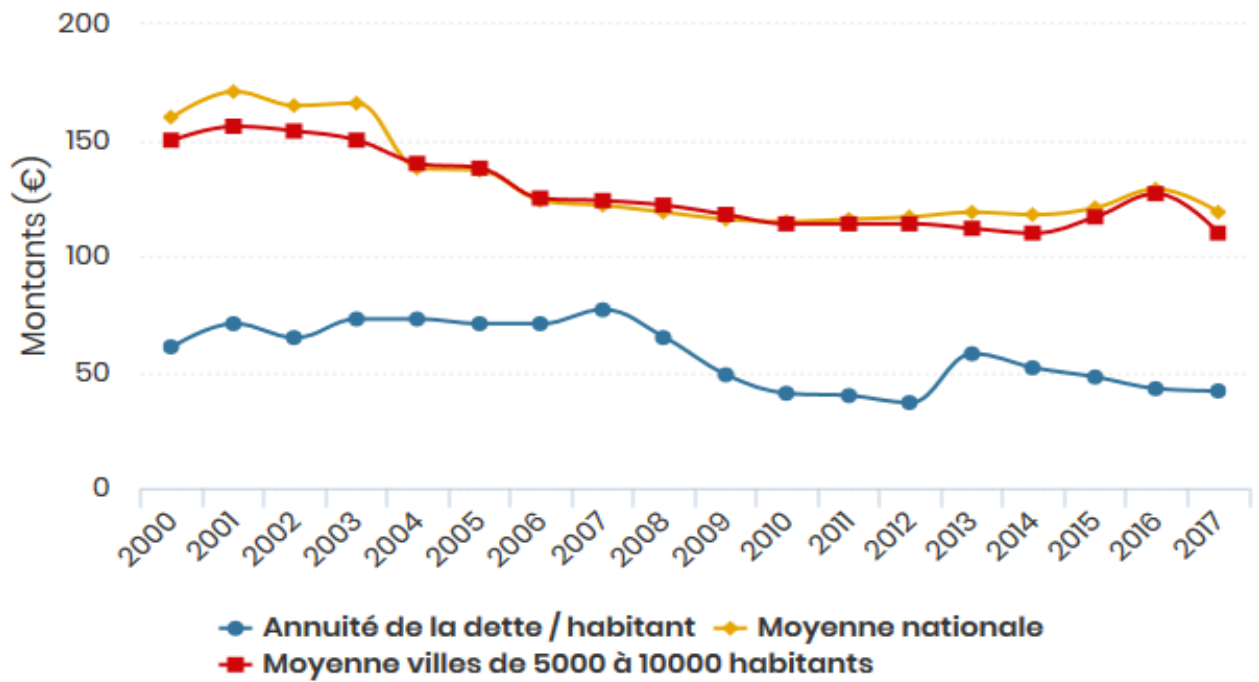
VII - L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

ANALYSE DE L'ENDETTEMENT					
Année	2014	2015	2016	2017	2018
Montant en K€	3248	2894	2569	2240	1977
Encours en € par habitant	346	307	272	232	202

Le recours modéré à l'emprunt permet à la commune de présenter un niveau d'endettement faible. L'encours de la dette de 202 € par habitant en 2018 (232 € en 2017), se situe bien en-dessous de la moyenne de la strate (847 €). Le remboursement de l'annuité 2018 des emprunts aura été de 337 184 €. Il est à noter que, suite aux bons résultats des exercices précédents, il ne sera pas fait recours à l'emprunt cette année.

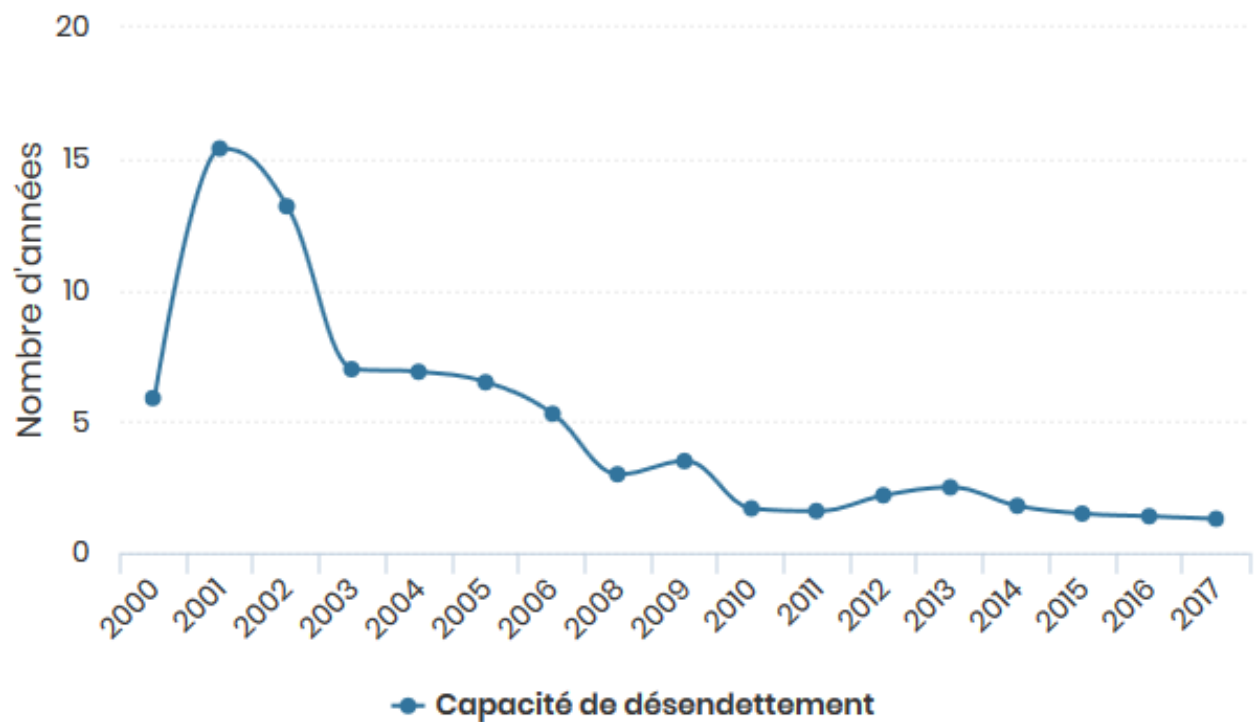
Ces chiffres confirment la bonne santé financière de la commune, découlant d'une gestion saine et maîtrisée. La commune peut se prévaloir d'un ratio de désendettement bas. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette grâce à l'épargne dégagée par la section de fonctionnement :

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



© JDN 2018

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



© JDN 2018

VIII - LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

Le budget 2019 sera établi selon les orientations suivantes :

- ✓ **Stabilisation** des dépenses de fonctionnement,
- ✓ **Maintien** des taux d'imposition,
- ✓ **Poursuite** des investissements communaux.

LE FONCTIONNEMENT

En 2019, et malgré la réforme de la taxe d'habitation, les taux d'imposition communaux seront maintenus à leur même niveau, il sera donc proposé le vote des taux identiques à ceux de 2018:

Pour mémoire :

- ✓ 13,43 % pour la taxe d'habitation
- ✓ 15,81 % pour la taxe sur le foncier bâti
- ✓ 70,66 % pour la taxe sur le foncier non-bâti

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT					
	2014	2015	2016	2017	2018
Montant en K€	1363	1181	988	888	883
% de Variation		-13,35	-16,34	-10,12	-0,56

Les dotations et participations présentent une très légère baisse. De façon générale, les recettes globales de fonctionnement tendant à diminuer, une grande rigueur doit continuer à s'imposer en matière des dépenses communales. Des arbitrages devront être réalisés par la Municipalité, tout en accordant toujours la priorité à l'hygiène, la sécurité et l'amélioration de la qualité de vie des Ezanvillois

Les charges de fonctionnement seront quant à elles obligatoirement maîtrisées, malgré l'augmentation de certaines dépenses en 2018 comme les prestations de service.

L'INVESTISSEMENT

Un programme ambitieux pluriannuel d'investissements a été mis en place depuis 2014 et a conduit la commune à réaliser de gros chantiers de voirie, de construction et de rénovation. La majorité des investissements prévus ayant déjà été accomplis, les grands projets d'investissements réalisés ou lancés en 2019 seront les suivants :

Poursuite de la réhabilitation de la voirie communale, sous réserve des résultats chiffrés des appels d'offres.

Les chaussées :

- Rue de l'Ancienne Poste
- Rue Villebois-Mareuil
- Rue du Languedoc
- Allée du Quercy
- Rue de Normandie
- Angle rue de Paris et Jean Moulin
- Rue de l'Avenir (en option)

Les travaux d'amélioration de la circulation

- ✓ Chemin des Marais

Les trottoirs

- ✓ Maison de l'enfance
- ✓ Jean Rostand (entre la RD 370 et l'entrée du quartier de la Justice)

Les parkings

- ✓ Rue Villebois Mareuil

- ✓ Rue d'Aquitaine
- ✓ Réaménagement du parking du Centre Municipal d'Activités Culturelles et de Loisirs

Les équipements sportifs

- ✓ Réfection de l'allée contournant l'allée du stade d'honneur

Les cours d'écoles

- ✓ Ecole des Bourguignons
- ✓ Ecole Camus coté Anglade

Mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

- ✓ Mise aux normes de l'accès des personnes à mobilité réduite pour la mairie : aménagement du rez de jardin
- ✓ Complexe de la Prairie

Entretien et aménagement des bâtiments publics

- Création d'une classe A Camus
- Création d'une salle pour les archives municipales
- Aménagement du Centre Municipal d'Activités Culturelles et de Loisirs

La poursuite de la mise aux normes des branchements d'adduction d'eau et des poteaux incendies (prise en charge sur le budget annexe eau)

La réhabilitation de l'église, pour mémoire dépenses 2018 : 31 315 €, la ville a pris de l'avance sur le calendrier de réhabilitation de ce bâtiment afin d'anticiper les travaux de consolidation prévus pour 2019. Nous sommes en attente du diagnostic de l'architecte pour le lancement effectif des travaux nécessaires.

CONCLUSION

Afin de faire face aux baisses continues de dotations depuis 6 ans, les finances de la ville ont été gérées avec la plus grande rigueur. Ainsi de nombreuses actions ont été engagées : notamment la renégociation des contrats, l'optimisation des dépenses, et bien évidemment la maîtrise de la masse salariale, afin de maintenir les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable, tout en proposant toujours une bonne qualité de services à la population, et en poursuivant les travaux conformément au programme établi.

Les nombreux investissements de ces dernières années ont été réalisés sans mettre en péril les finances de la collectivité. La bonne gestion financière a permis à la ville de dégager chaque année de l'autofinancement pour abonder la section d'investissement, et comme l'année dernière il n'a pas été nécessaire de recourir à un emprunt malgré des dépenses d'investissements conséquentes, notamment **la construction de locaux dédiés à la jeunesse**. Les perspectives comptables de fin d'exercice montrent qu'il devrait en être de même l'année prochaine, ce qui diminuerait encore la dette de la ville.

Cet optimisme pourrait toutefois être remis en cause, notamment au regard de la non-compensation intégrale de l'exonération de la taxe d'habitation et des transferts de compétences de la CAPV vers la ville : Celles-ci sont compensées financièrement mais elles génèrent malgré tout des dépenses supplémentaires portées par le budget de la ville.

Le Conseil municipal prend acte du présent Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019.